

CONVENTION PEDAGOGIQUE
RELATIVE A LA PREPARATION COMMUNE AUX CONCOURS EXTERNES D'AGREGATION
DE LETTRES MODERNES, LETTRES CLASSIQUES, GRAMMAIRE

ENTRE

L'Université Jean Moulin Lyon 3, établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe : 1 rue de l'Université – 69239 LYON Cedex 02
Représentée par son Président, Monsieur Gilles BONNET

ET

L'Université Lumière Lyon 2, établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe : 86 rue Pasteur – 69365 LYON Cedex 07
Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

1. DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'UFR des Lettres, Sciences du langage et Arts (LESLA) de l'Université Lumière Lyon 2 afin d'organiser la mutualisation des enseignements dans le cadre d'une préparation commune aux concours externes d'agrégation de Lettres modernes, Lettres classiques et Grammaire.

Elle garantit aux étudiants de recevoir la même préparation (enseignements, exercices écrits et oraux) quelle que soit leur université d'inscription. Elle garantit aux étudiants inscrits dans l'un ou l'autre des deux établissements de recevoir les mêmes informations pédagogiques de la part de l'un ou l'autre des secrétariats gestionnaires de scolarité qui usent à chaque envoi d'une liste d'adresses institutionnelles commune.

Les enseignements sont dispensés sur les sites des Berges du Rhône, à proximité des bibliothèques, et par principe hébergés en alternance et équitablement par chacun des deux établissements.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de l'année universitaire 2025-2026. Elle est valide jusqu'en août 2028, et dénonçable chaque année au plus tard trois mois avant la rentrée universitaire. Toute modification de la convention entrainera la rédaction d'un avenant signé par les parties.

2. MODALITES D'APPLICATION

Article 3 – Répartition des charges d'enseignement entre les deux établissements

Les cours en présence d'étudiants sont donnés en CM équivalant à 1,5 TD et en TD. Les heures d'interrogation orale (colles) sont données en TD.

Par principe, les charges d'enseignement sont partagées entre les deux établissements selon les clés de répartition indiquées ci-après. En fonction des programmes et de la composition des équipes pédagogiques, cette répartition pourra être modifiée par commun consentement et les modifications seront consignées dans l'avenant annuel.

Pour chaque année universitaire, il sera établi un avenant à la présente convention qui précise le volume horaire des enseignements, la répartition des charges d'enseignement de chaque établissement ainsi que le nombre d'étudiants inscrits dans chaque établissement à la préparation aux concours des trois agrégations.

3.1. Littérature française (agrégations de Lettres modernes, Lettres classiques, Grammaire)

3.1.1. La préparation aux épreuves écrites et orales de littérature française consiste en un volume de 59h ETD pour chacun des cinq auteurs du programme (du XVI^e au XX^e siècle), réparties ainsi : 33h ETD (soit 22h CM) pour l'écrit et 26h TD de colles pour l'oral.

3.1.2. Par principe, la répartition des enseignements entre les deux établissements est la suivante : deux auteurs sont traités par l'Université Lyon 3, trois auteurs sont traités par l'Université Lyon 2.

3.2. Langue française moderne sur auteurs (agrégations de Lettres modernes et de Grammaire)

3.2.1. La préparation aux épreuves écrites et orales de langue française moderne consiste en un volume de 45h ETD pour chacun des cinq auteurs du programme (du XVI^e au XX^e siècle), réparties ainsi : 30h ETD (soit 20h CM) pour l'écrit et 15h TD de colles pour l'oral.

3.2.2. La répartition des enseignements se fait sur la base d'un partage équitable sur l'ensemble des trois années.

3.3. Grammaire française sur auteurs (agrégation de Lettres classiques)

3.3.1. La préparation aux questions orales de grammaire française sur les auteurs du programme consiste en un volume total de 10h ETD.

3.3.2. Par principe, chaque établissement prendra alternativement en charge cet enseignement.

3.4. Littérature du Moyen Age (agrégations de Lettres modernes, Lettres classiques, Grammaire)

3.4.1. La préparation aux épreuves écrites et orales de littérature du Moyen Age consiste en un volume de 59h ETD, réparties ainsi : 33h ETD (soit 22h CM) pour l'écrit et 26h TD de colles pour l'oral.

3.4.2. Par principe, chaque établissement prendra alternativement en charge le cours d'auteur (commun aux trois agrégations) et celui d'explication de texte (spécifique à l'agrégation de Lettres classiques) **ou** le cours de langue (commun aux agrégations de Lettres modernes et de Grammaire).

3.5. Langue du Moyen Age (agrégations de Lettres modernes, Lettres classiques, Grammaire)

3.5.1. La préparation aux épreuves écrites et orales de langue du Moyen Age consiste en un volume de 54h ETD, réparties ainsi : 30h ETD (soit 20h CM) pour les agrégations de Lettres modernes et de Grammaire et 24h TD pour les trois agrégations.

3.5.2. Par principe, chaque établissement prendra alternativement en charge le cours de langue (commun aux agrégations de Lettres modernes et de Grammaire) **ou** le cours d'auteur (commun aux trois agrégations) et celui d'explication de texte (spécifique à l'agrégation de Lettres classiques).

3.6. Explication de texte sur l'auteur du Moyen Age (agrégation de Lettres classiques)

3.6.1. La préparation à l'épreuve orale d'explication de texte sur l'auteur du Moyen Age consiste en un volume de 10h TD.

3.6.2. Par principe, chaque établissement prendra alternativement en charge le cours d'explication de texte (spécifique à l'agrégation de Lettres classiques) et celui d'auteur (commun aux trois agrégations) **ou** le cours de langue (commun aux agrégations de Lettres modernes et de Grammaire).

3.7. Littérature comparée (agrégation de Lettres modernes)

3.7.1. La préparation aux épreuves écrites et orales de littérature comparée (deux questions au programme) consiste en :

- un volume de 92h ETD pour la question nouvelle, réparties ainsi : 66h ETD (soit 44h CM) pour l'écrit et 26h TD de colles pour l'oral,
- un volume de 86h ETD pour la question ancienne, réparties ainsi : 60h (soit 40h CM) pour l'écrit et 26h TD de colles pour l'oral,

3.7.2. Par principe, chaque établissement prendra en charge l'une des deux questions au programme.

3.8. Littérature grecque et littérature latine (agrégations de Lettres classiques et de Grammaire)

3.8.1. La préparation aux épreuves écrites et orales de littérature grecque (quatre auteurs au programme) et de littérature latine (quatre auteurs au programme) consiste en un volume horaire de 36h ETD (soit 24hCM) par auteur.

3.8.2. Par principe, chaque établissement prendra en charge deux auteurs latins et deux auteurs grecs.

3.9. Version latine (agrégations de Lettres classiques et de Grammaire)

3.9.1. La préparation aux épreuves écrites de version latine consiste en un volume de 60h ETD (soit 40h CM).

3.9.2. Par principe, la préparation sera assurée pour moitié par chacun des deux établissements.

3.10. Version grecque (agrégation de Lettres classiques)

3.10.1. La préparation à l'épreuve écrite de version grecque consiste en un volume de 60h ETD (soit 40h CM).

3.10.2. Par principe, la préparation sera assurée pour moitié par chacun des deux établissements.

3.11. Thème grec et thème latin (agrégations de Lettres classiques et de Grammaire)

3.11.1. La préparation aux épreuves écrites de thème grec et de thème latin consiste en un volume de 60h ETD (soit 40h CM) pour chacun des thèmes.

3.11.2. Par principe, la préparation à chacun des thèmes sera assurée pour moitié par chacun des deux établissements.

3.12. Linguistique grecque et linguistique latine (agrégation de Grammaire)

3.12.1 La préparation aux épreuves écrites et orales de linguistique grecque et de linguistique latine consiste en un volume de 48h ETD (soit 32h CM) par langue.

3.12.2. Par principe, les enseignements seront assurés pour moitié par chacun des deux établissements.

3.13. Version latine ou grecque (agrégation de Lettres modernes)

3.13.1. La préparation à l'épreuve écrite de version latine consiste en un volume de 60 h ETD (soit 40h CM) ;

3. 13.2. la préparation à l'épreuve écrite de version grecque consiste en un volume de 32 h TD (soit 20 h CM plus 2 h TD).

3.13.3. Par principe, les enseignements seront assurés pour moitié par chacun des deux établissements.

3.14. Version anglaise (agrégation de Lettres modernes)

3.14.1. La préparation à l'épreuve écrite optionnelle de version anglaise consiste en un volume de 63h ETD (soit 42h CM).

3.14.2. Par principe, l'enseignement sera assuré pour moitié par chacun des deux établissements.

3.15. Version allemande (agrégation de Lettres modernes)

3.15.1. La préparation à l'épreuve écrite optionnelle de version allemande consiste en un volume de 48h ETD (soit 32h CM).

3.15.2. Par principe, l'enseignement sera assuré pour moitié par chacun des deux établissements.

3.16. Version italienne (agrégation de Lettres modernes)

3.16.1. La préparation à l'épreuve écrite optionnelle de version italienne consiste en un volume de 48h ETD (soit 32h CM).

3.16.2. Par principe, l'enseignement sera assuré pour moitié par chacun des deux établissements.

3.17. Version espagnole (agrégation de Lettres modernes)

3.17.1. La préparation à l'épreuve écrite optionnelle de version espagnole consiste en un volume de 48h ETD (soit 32h CM).

3.17.2. Par principe, l'enseignement sera assuré pour moitié par chacun des deux établissements.

3.18. Explication de texte sur auteurs français hors-programme (agrégation de Lettres modernes)

3.18.1. La préparation à l'épreuve orale d'explication de texte sur auteurs français hors-programme consiste en un volume de 30h TD.

3.18.2. Par principe, l'enseignement sera assuré pour moitié par chacun des deux établissements.

3.19. Explication de texte sur auteurs grecs et auteurs latins hors-programme (agrégations de Lettres classiques et de Grammaire)

3.19.1. La préparation aux épreuves orales d'explication de texte sur auteurs grecs et latins hors-programme consiste en un volume de 20h TD par langue.

3.19.2. Par principe, les enseignements seront assurés pour moitié par chacun des deux établissements.

Article 4 – Edition d'un guide d'accompagnement de la préparation

Chaque année, un guide élaboré par les responsables des agrégations des deux établissements, où figurent les logos des deux établissements, sera mis en ligne sur le site web de chaque établissement. Il présentera les textes et documents officiels encadrant les concours, les emplois du temps, les bibliographies, le calendrier de la préparation, les journées scientifiques d'agrégation.

Article 5 – Dispositions financières

Par principe, les deux établissements participent de façon égalitaire à la préparation des trois agrégations. En cas de modification par voie d'avenant des équilibres dans la répartition des enseignements, les dispositions financières seront revues par voie d'avenant en fonction des charges d'enseignement de chaque établissement et une facture sera présentée par l'établissement créditeur à l'établissement débiteur au terme de l'année universitaire écoulée.

Article 6 – Règlement des litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend ou litige survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention. A défaut de règlement amiable, tout litige ou différend né de l'exécution de cette convention sera porté devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, en deux exemplaires, le

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3
Le Président

Gilles BONNET

Pour l'Université Lumière Lyon 2
La Présidente

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

Annexe – tableau chiffré des charges totales d’enseignement

COURS	Volumes horaires 2025-26
Littérature XVI ^e	59 h : 22 h CM écrit + 26 h TD colles
Littérature XVII ^e	59 h : 22 h CM écrit + 26 h TD colles
Littérature XVIII ^e	59 h : 22 h CM écrit + 26 h TD colles
Littérature XIX ^e	59 h : 22 h CM écrit + 26 h TD colles
Littérature XX ^e	59 h : 22 h CM écrit + 26 h TD colles
SOUS-TOTAL	295 h
Langue XVI ^e	45 h : 20h CM + 15h colles
Langue XVII ^e	45 h : 20h CM + 15h colles
Langue XVIII ^e	45 h : 20h CM + 15h colles
Langue XIX ^e	45 h : 20h CM + 15h colles
Langue XX ^e	45 h : 20h CM + 15h colles
Langue frce spécifique LC	10 h
SOUS-TOTAL	235 h
Littérature Moyen-Age	59 h : 22 h CM écrit + 26 h TD colles
Langue Moyen-Age	54 h : 20h CM + 24h TD
Littérature Moyen-Age pour Lettres Classiques	10 h
SOUS-TOTAL	123 h
Explication Hors programme	30 h
Comparée 1	92 h : 44 h CM écrit + 26h TD colles
Comparée 2 (en 2e année)	86 h : 40 h CM écrit + 26h TD colles
SOUS-TOTAL	208 h
TOTAL (hors langues)	861 h
Latin	60 h : 40hCM
Anglais	63 h : 42hCM
Italien	0 [48h : 32hCM maquette L/M Lyon2]
Espagnol	0 [48h : 32hCM maquette L/M Lyon2]
Allemand	0 [48h : 32hCM maquette L/M Lyon2]
Grec pour Lettres modernes	32 h : 20h CM + 2h TD
SOUS-TOTAL langues	155 h [297h]
TOTAL avec langues	1016 h [1160h]
Littérature grecque : Auteur 1	36 h : 24 h CM
Littérature grecque : Auteur 2	36 h : 24 h CM
Littérature grecque : Auteur 3	36 h : 24 h CM
Littérature grecque : Auteur 4	36 h : 24 h CM
Littérature latine : Auteur 1	36 h : 24 h CM
Littérature latine : Auteur 2	36 h : 24 h CM
Littérature latine : Auteur 3	36 h : 24 h CM
Littérature latine : Auteur 4	36 h : 24 h CM
Version grecque	60 h : 40 h CM
Version latine	60 h : 40 h CM
Thème grec	60 h : 40 h CM
Thème latin	60 h : 40 h CM
Linguistique grecque	48 h : 32 h CM
LLinguistique latine	48 h : 32 h CM
Explication grecque hors programme	20 h
Explication latine hors programme	20 h
Total	664 h
TOTAL GENERAL	1680 h [+144h=1824h]